

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 07 novembre 2022

*Nombre de membres du
Bureau : 35*

*En exercice : 35
Présents : 21
Pouvoirs : 4
Votants : 25*

OBJET

**Délibération
2022_11_07_13B Marché de
travaux – Réseaux de
communications
électroniques (2023-2026) :**

Votes Pour : 25

Votes Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux,

Le sept novembre,

A neuf heures et trente minutes,

se sont réunis à Saint-Priest en Jarez, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le vingt-sept octobre deux mille vingt-deux.

Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente
Henri BONADA, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Alain LIMOUSIN, Didier PONCET, Pascal PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Serge RAULT, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT, Xavier VILLARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs déposés :

- Mandant : Gorges BERNAT

- Mandataire : Marie-Christine THIVANT

- Mandant : Sébastien DESHAYES

- Mandataire : Henri BONADA

- Mandant : Stéphane HEYRAUD

- Mandataire : Bernard SOUTRENON

- Mandant : Didier PICARD

- Mandataire : Marie-Christine THIVANT

Absent(s) excusé(s) : Gérard BAROU, Georges BERNAT, Nicolas CHARGUROS, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Marc LAPALLUS, Gilles PERRONNET, Séverine REYNAUD, Marie-Gabrielle PFISTER, Didier PICARD, Pierre VERICEL.

Le secrétariat a été assuré par M. Henri BONADA

Madame la Présidente expose :

CONSIDERANT que le marché Travaux de fibre optique d'un montant inférieur à 150 000 € HT arrive à échéance en fin d'année 2022 ;

CONSIDERANT que le Bureau du SIEL-TE Loire, par délibération du 28 mars 2022, a autorisé le lancement et les modalités d'attribution du marché de « Travaux Réseau de Communications Electroniques inférieur à 150 000€ HT » pour les années 2023-2026 incluses ;

CONSIDERANT que le Bureau du SIEL-TE Loire, par délibération du 9 septembre 2022, a déclaré infructueux les lots 2, 9 et 17,

CONSIDERANT la proposition de la Commission d'appel d'offres du 18 octobre 2022 visant à l'attribution desdits lots de la manière suivante :

Lot	Titulaire
2	CONSTRUCTEL
9	CONSTRUCTEL
17	SERPOLLET

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-TE Loire, à l'unanimité / ~~la majorité~~ :

APPROUVE la décision prise par la Commission d'appel d'offres,

AUTORISE Mme la Présidente à procéder aux informations et notifications requises par la réglementation en vigueur,

AUTORISE Mme la Présidente à signer les marchés avec le(s) soumissionnaire(s) retenu(s) et à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de cette décision et à celle des marchés jusqu'à leur terme définitif,

AUTORISE Mme la Présidente à ester en justice en défense en cas d'éventuel recours contentieux formé contre cette procédure ou son exécution,

Fait et délibéré en séance
Le 7 novembre 2022
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publié le